

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-2/02

---

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : RIGAULT Pierre

---

OBJET : Modification de la délibération n°2/01 en date du 18 décembre 2009 relative à la cession à la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux de parcelles situées à Chauconin-Neufmontiers.

Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil général a décidé d'approuver la cession par le Département à la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux pour le prix de 228 510 €, d'un ensemble de parcelles cadastrées à Chauconin-Neufmontiers d'une contenance totale de 15 234 m<sup>2</sup>, et ce par un acte en la forme administrative. Les acquéreurs souhaitant que cette cession fasse l'objet d'un acte notarié, il convient de modifier la délibération en ce sens.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les articles L.3213-1 et R.3213-1 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2/01 en date du 18 décembre 2009 relative à la cession à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux de parcelles situées à Chauconin-Neufmontiers,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,


**DECIDE**

Article 1 : L'article 2 de la délibération n° 2/01 du Conseil général du 18 décembre 2009 autorisant la signature d'un acte en la forme administrative est annulé et remplacé par les dispositions de l'article 2 de la présente délibération.

Article 2 : Le Président du Conseil général est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Département, l'acte de vente notarié correspondant destiné à concrétiser cette cession.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ